

anglais et en français; et le public qui lit et se renseigne et les hommes publics surtout doivent certainement savoir tout ce que contient ce traité. Bien que j'accepte avec tout le respect dû à mon honorable ami l'aveu de son ignorance du traité, toute personne du Canada a eu cependant l'avantage d'en connaître la teneur. Je propose que la résolution reste en suspens jusqu'à demain.

La résolution reste en suspens.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures p.m.

SÉNAT.

Séance du jeudi, 4 septembre 1919.

Présidence de l'honorable JOSEPH BOLDUC.

La séance s'ouvre à trois heures de l'après-midi.

Prière et affaires courantes.

BILL DE LA REINTEGRATION CIVILE DES SOLDATS.

PREMIERE LECTURE.

Bill A, "Loi modifiant la Loi du Ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile."—L'honorable sir James Lougheed.

BAUX HOUILLERS DE SMOKY RIVER.

INTERPELLATION SUR ANNULATION.

L'honorable M. BOSTOCK demande au Gouvernement:

Le Gouvernement a-t-il eu connaissance d'une déclaration publiée dans la "Free Press" de Winnipeg, à la date du 28 août 1919, et soi-disant provenant de son correspondant d'Ottawa, qui met en doute la résiliation des baux accordés au colonel Shillington pour des houillères situées sur la Smoky River?

Ces baux ont-ils été résiliés par le ministre de l'Intérieur en juillet 1919?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED:

(a) L'attention du ministère n'avait pas encore été attirée sur cet article.

(b) L'arrêté du Conseil du 1er juillet 1919, (C.P. 1369) autorise l'annulation de huit baux houillers portant les dates des 29 et 30 août 1918, émis au nom de A. E. Austin, W. Barnett, R. W. McClung, A. H. Weir, C. W. Coppock, G. E. H. Hauff, J. A. Leask et W. R. Gouin, et cédés le 27 janvier 1919 à C. A. Barnard, C.R., de Montréal, et Adam T. Shillington, médecin, d'Ottawa, et dé-

crète que les droits indiqués dans ces baux sont acquis à la Couronne. Les huit baux ont en conséquence été rayés des archives du ministère de l'Intérieur, et les solliciteurs en ont été avertis.

COMITE DE SELECTION.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose l'adoption du premier rapport du comité de Sélection chargé de choisir les sénateurs qui doivent faire partie des différents comités permanents du Sénat, pendant la session courante.

Il dit:—Honorables messieurs, les seuls changements apportés aux comités sont les suivants: l'honorable sénateur Power remplace feu le sénateur Taylor, de Leeds, dans le comité mixte des impressions; l'honorable sénateur Webster remplace feu le sénateur Taylor dans le comité de l'économie interne et des dépenses imprévues, et l'honorable sénateur Power remplace feu le sénateur McLaren dans le comité des édifices et terrains publics.

La motion est agréée.

TRAITE DE PAIX AVEC L'ALLEMAGNE.

LA RESOLUTION L'APPROUVANT EST AGREEE.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose:

Qu'il soit résolu qu'il est expédient que le Parlement donne, et que cette Chambre donne effectivement son approbation au traité de paix entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne (y compris le protocole annexé) signé à Versailles, le vingt-huitième jour de juin 1919, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

Il dit: Honorables messieurs, en proposant la résolution inscrite en mon nom sur les Ordres du Jour, je présume que les copies du Traité reçues du gouvernement impérial ont été distribuées aux honorables messieurs de la Chambre, et qu'il les ont lues.

L'honorable M. BOSTOCK: Elles n'ont pas été lues.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: J'espère que les honorables sénateurs ont lu le Traité.

L'honorable M. BELIQUE: Je n'ai pas pu avoir mon exemplaire avant deux heures et demie, hier.

L'honorable M. POPE: Vous aviez toute la nuit.